



Base de Plongée de Fougères.

Procédure de réservation, d'accès au site et de déclaration des plongées

Procédure de réservation

Pour pouvoir accéder à la base de plongée de Fougères, il faut au préalable être inscrit sur le planning de réservation du CoDep FFESSM35. La demande de réservation est à faire :

- soit par **téléphone** : 02 99 54 67 64
(Permanences le mercredi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 et le vendredi de 14H à 17H)
- soit par **mail** à codepffessm35@orange.fr (**à privilégier**)

Une demande pour le week-end doit être faite au plus tard le vendredi avant 17H.

La demande de réservation est alors inscrite sur le planning des réservations et fait l'objet d'un accusé de réception. Chaque club recevra un code différent. Il vous sera donné en même temps que votre convention et pour la même durée.

Lors de votre réservation, vous nous fournirez vos horaires d'arrivée et de départ. Le code vous permettra d'ouvrir la porte des vestiaires, d'accéder aux douches, WC et de prendre les clés.

Procédure d'accès au site

Pour accéder à la base de plongée, les structures doivent avoir signées une convention et nous avoir indiqué la date et les horaires de réservation. Voir la procédure de prise des clés en page 2.

Procédure de déclaration des plongées

Toutes les plongées effectuées doivent faire l'objet d'une déclaration électronique.

Pour ce faire, il faut scanner, à l'aide de son téléphone, le QR code sur l'affiche apposée sur la cabane en bois (voir l'image ci-dessous) afin de télécharger le formulaire, à remplir complètement et à valider pour envoi. Les données sont alors télétransmises au CoDep FFESSM35 et servent à effectuer la facturation.

Pour rappel

1 plongée le matin + 1 plongée d'Après-Midi + 1 plongée le soir = 3 plongées déclarées.

Affiche
avec le QR Code



Le règlement des factures

Les factures sont établies mensuellement et elles sont envoyées par mail à l'adresse de facturation renseignée dans la déclaration des plongées. Le règlement est à effectuer à réception de la facture :

- soit par **chèque** à l'ordre de CoDep FFESSM 35
- soit par **virement bancaire** -*IBAN mentionné sur la facture*- (**à privilégier**)

Procédure de prise des clés pour tous les clubs

Pour le club arrivé en premier devant les portes fermées

1. Laissez votre voiture devant le portail vert.



2. Passez à pied le portail blanc pour accéder derrière le bâtiment en bois vers nos vestiaires.



3. Allez jusqu'à la première porte. Ce sont nos vestiaires.



4. Tapez le code que vous avez reçu par mail pour accéder à l'ouverture de la porte. Ce code est donné en même temps que le retour de la convention signée par le CoDep 35. L'ouverture de la porte correspondra à la date et aux horaires que vous nous avez fournis. La porte se refermant automatiquement, il vous faut ce code à chaque accès.



5. Prenez les clés pour ouvrir les portails verts pour accès au site de plongée par le chemin piéton.



Si vous êtes les derniers, merci de procéder dans le sens inverse de cette procédure en vérifiant que toutes les portes soient bien fermées et le chauffage coupé.